



# COMPTE RENDU DES DÉCISIONS

Bureau du 17/06/2022

*Le Président de Eau du Morbihan certifie que la liste des décisions fait l'objet d'une publicité depuis le 21/06/2022 , et ce pendant une période minimum de deux mois, par affichage sur le panneau destiné à cet effet dans l'entrée du siège du syndicat. Ces actes sont consultables au siège de Eau du Morbihan aux heures d'ouvertures.*

DATE DE CONVOCATION : 08/06/2022			
Nombre de délégués en exercice	Présents	Absents	Pouvoirs
14	9	4	1

Étaient présents : Mme Martine PARÉ – MM Vincent COWET – Roland GASTINE – Tibault GROLLEMUND – Didier GUILLOTIN – Raymond HOUEIX – Jérôme RÉGNIER – Dominique RIGUIDEL – Benoît ROLLAND.

Avait donné pouvoir : M Bernard LE BRETON.

Étaient excusés : Mme Pascale GILLET – MM Denis BERTHOLOM – Bruno LE BORGNE – Yannick LE BORGNE.

## SOMMAIRE

**B\_2022\_031 - Approbation du procès-verbal du Bureau du 13 mai 2022**

**B\_2022\_032 - Convention avec la CCI du Morbihan dans le cadre du projet ECOD'O 3**

**B\_2022\_033 - Travaux de canalisations - projet de refonte de l'unité de production d'eau potable de Toultreincq à Gourin - Roi Morvan Communauté**

**B\_2022\_034 - Travaux de réhabilitation et sécurisation des toitures terrasses de l'unité de production de Bellée – Oust à Brocéliande Communauté**

**B\_2022\_035 - Remise à niveau des stations de Production d'eau souterraine - Ploërmel Communauté et De l'Oust à Brocéliande Communauté**

**B\_2022\_036 - Travaux de réhabilitation partielle des réservoirs N1 et N2 à Hoëdic - Auray Quiberon Terre Atlantique**

**B\_2022\_037 - Travaux de renforcement de filière de l'UP du Logo - Questembert communauté**

**B\_2022\_038 - Projet de dossier de la séance du 1er juillet 2022**

**B\_2022\_039 - Situation des ressources en eau - point sécheresse**

**B 2022\_031 - Approbation du procès-verbal du Bureau du 13 mai 2022**

*Vu le Code général des collectivités territoriales ;*

***Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;***

*Vu la délibération n° CS-2020-045 du Comité Syndical du 25 septembre 2020 portant délégation d'attributions au Bureau ;*

*Vu le procès-verbal du Bureau du 13 mai 2022 ;*

*Le Bureau après en avoir délibéré, décide :*

*- d'adopter le procès-verbal du Bureau du 13 mai 2022.*

Mention de réception en préfecture de Vannes,  
**Le 21/06/2022**

**DÉTAIL DU VOTE :**

POUR	10
CONTRE	0
ABSTENTION	0
NE PARTICIPE PAS	0

## **B\_2022\_032 - Convention avec la CCI du Morbihan dans le cadre du projet ECOD'O 3**

*Vu le Code général des collectivités territoriales ;*

***Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;***

*Vu la délibération n° CS-2020-045 du Comité Syndical en date du 25 septembre 2020 portant délégation d'attributions au Bureau ;*

*Vu le rapport du Président ;*

*Le Bureau après en avoir délibéré, décide :*

- *d'approuver le programme 2022-2023 du projet ECOD'O 3 porté par la CCI du Morbihan ;*
- *de soutenir le programme ECOD'O 3, et de participer à hauteur de 10 000 €, pour le volet morbihannais ;*
- *d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat afférente avec la CCI du Morbihan.*

Mention de réception en préfecture de Vannes,

**Le 21/06/2022**

### DÉTAIL DU VOTE :

POUR	10
CONTRE	0
ABSTENTION	0
NE PARTICIPE PAS	0

**B 2022\_033 - Travaux de canalisations - projet de refonte de l'unité de production d'eau potable de Toulreincq à Gourin - Roi Morvan Communauté**

*Vu le Code général des collectivités territoriales ;*

***Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;***

*Vu le Code de la commande publique ;*

*Vu le Guide interne de la commande publique en vigueur ;*

*Vu l'autorisation de programme n° 2016-03 ;*

*Vu le rapport d'analyse des offres ;*

*Vu le rapport du Président ;*

*Le Bureau après en avoir délibéré, décide :*

*- d'autoriser le Président à signer le marché de travaux avec l'entreprise TOULGOAT pour un montant de 246 202 € H.T., ainsi que tous les actes et pièces s'y rapportant.*

*Les crédits correspondants sont inscrits au Budget Principal Production-Transport.*

Mention de réception en préfecture de Vannes,  
Le 21/06/2022

**DÉTAIL DU VOTE :**

POUR	10
CONTRE	0
ABSTENTION	0
NE PARTICIPE PAS	0

**B 2022\_034 - Travaux de réhabilitation et sécurisation des toitures terrasses de l'unité de production de Bellée – Oust à Brocéliande Communauté**

*Vu le Code général des collectivités territoriales ;*

***Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;***

*Vu le Code de la commande publique ;*

*Vu le guide interne de la commande publique ;*

*Vu la délibération n° CS-2020-045 du Comité Syndical en date du 25 septembre 2020 portant délégation d'attributions au Bureau ;*

*Vu le rapport du Président ;*

*Le Bureau après en avoir délibéré, décide :*

*- d'autoriser le Président à signer le marché de travaux, avec l'entreprise ETANDEX pour un montant de 104 233 € H.T., ainsi que tous les actes et pièces s'y rapportant.*

*Les crédits correspondants sont inscrits au Budget Principal Production-Transport.*

Mention de réception en préfecture de Vannes,  
Le 21/06/2022

**DÉTAIL DU VOTE :**

POUR	10
CONTRE	0
ABSTENTION	0
NE PARTICIPE PAS	0

**B 2022\_035 - Remise à niveau des stations de Production d'eau souterraine - Ploërmel Communauté et De l'Oust à Brocéliande Communauté**

*Vu le Code général des collectivités territoriales ;*

***Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;***

*Vu le Code de la Commande publique ;*

*Vu le guide interne de la commande publique ;*

*Vu la délibération n° CS-2020-045 du Comité Syndical en date du 25 septembre 2020 portant délégation d'attributions au Bureau ;*

*Vu l'Autorisation de Programme n° 2016-01 ;*

*Vu le rapport du Président ;*

*Le Bureau après en avoir délibéré, décide :*

*- d'autoriser le Président, à signer les marchés de travaux , ainsi que tous les actes et pièces s'y rapportant avec :*

- Lot 1 : l'entreprise ESPACS pour un montant de 21 605 € H.T,
- Lot 2 : l'entreprise SAUR pour un montant de 91 581 € H.T,
- Lot 3 : l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 143 536 € H.T .

*Les crédits correspondants sont inscrits au Budget Principal Production-Transport.*

Mention de réception en préfecture de Vannes,  
**Le 21/06/2022**

**DÉTAIL DU VOTE :**

POUR	10
CONTRE	0
ABSTENTION	0
NE PARTICIPE PAS	0

**B\_2022\_036 - Travaux de réhabilitation partielle des réservoirs N1 et N2 à Hoëdic - Auray Quiberon Terre Atlantique**

*Vu le Code général des collectivités territoriales ;*

***Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;***

*Vu la délibération n° CS-2020-045 du Comité Syndical en date du 25 septembre 2020 portant délégation d'attributions au Bureau ;*

*Vu le Code de la commande publique ;*

*Vu le guide interne de la commande publique ;*

*Vu la délibération n° B-2022-026.*

*Vu le rapport du Président ;*

*Le Bureau après en avoir délibéré :*

- décide de déclarer l'appel d'offres sans suite pour motif économique ;*
- prend acte de la réorientation du projet de sécurisation et d'augmentation du stockage du Hoëdic.*

Mention de réception en préfecture de Vannes,  
Le 21/06/2022

**DÉTAIL DU VOTE :**

POUR	10
CONTRE	0
ABSTENTION	0
NE PARTICIPE PAS	0

**B 2022\_037 - Travaux de renforcement de filière de l'UP du Logo - Questembert communauté**

*Vu le Code général des collectivités territoriales ;*

***Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;***

*Vu la délibération n° CS-2020-045 du Comité Syndical en date du 25 septembre 2020 portant délégation d'attributions au Bureau ;*

*Vu le Code de la commande publique ;*

*Vu le guide interne de la commande publique ;*

*Vu la délibération n° B-2022-027 ;*

*Vu le rapport du Président ;*

*Le Bureau après en avoir délibéré, décide :*

*- de déclarer la consultation sans suite pour motif économique ;*

*- de reporter cette opération à une date ultérieure.*

Mention de réception en préfecture de Vannes,  
Le 21/06/2022

**DÉTAIL DU VOTE :**

POUR	10
CONTRE	0
ABSTENTION	0
NE PARTICIPE PAS	0



**B\_2022\_038 - Projet de dossier de la séance du 1er juillet 2022**

*Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;*

*Vu la délibération n° CS-2020-045 du Comité Syndical en date du 25 septembre 2020 portant délégation d'attributions au Bureau ;*

*Vu le rapport du Président ;*

*Le Bureau prend acte du projet de dossier de la séance du 1<sup>er</sup> juillet 2022 du Comité Syndical.*

Mention de réception en préfecture de Vannes,  
Le 21/06/2022

**B\_2022\_039 - Situation des ressources en eau - point sécheresse**

*Vu le Code général des collectivités territoriales ;*

***Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;***

*Vu la délibération n° CS-2020-045 du Comité Syndical en date du 25 septembre 2020 portant délégation d'attributions au Bureau ;*

*Vu le rapport du Président ;*

*Le Bureau prend acte de l'information donnée sur la situation des ressources en eau.*

Mention de réception en préfecture de Vannes,  
Le 21/06/2022